



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 15 AVRIL 2019, À 20 h AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2019

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019, à 19 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019, à 19 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2019-106

Rés. 2019-107



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 8 avril 2019

4.1.1 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Responsable loisirs

Rés. 2019-108

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2019-11 afin de procéder à la nomination de monsieur Daniel Soucy au poste de responsable loisirs du Service de la culture et des loisirs, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Assistant responsable

Rés. 2019-109

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2019-12 afin de procéder à la nomination de madame Peggy Bourque-Ouellet au poste d'assistant responsable du Service de la culture et des loisirs, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Nomination au Service de la trésorerie - Caissière

Rés. 2019-110

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2019-15 afin de procéder à la nomination de Josée Croussette au poste de caissière du Service de la trésorerie, selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641 - SFCP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Servitudes de passage pour accès à un poteau avec panneau électrique - Lots 3 536 116 et 3 536 119

Rés. 2019-111

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-26 et de procéder à la signature de deux (2) actes de servitude de passage afin d'accéder au poteau avec panneau électrique situé au 2781, rue Moreau, par les lots 3 536 116 et 3 536 119, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay. Tous les honoraires professionnels sont aux frais de la Ville.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer les actes de servitude et tous autres documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.5 Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

Rés. 2019-112

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-38 et d'adopter la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Nomination d'un responsable - Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes

Rés. 2019-113

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-39 et de nommer la greffière à titre de responsable de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Renouvellement protocole d'entente - Symposium de peintures de Baie-Comeau inc.

Rés. 2019-114

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2019-11 afin de l'autoriser à signer le protocole d'entente de trois ans, soit pour les années 2019, 2020 et 2021 avec l'organisme « Symposium de peintures de Baie-Comeau inc. », prévoyant une aide financière de 7 000 \$ par année ainsi qu'une contribution en biens et services d'une valeur de 5 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Demande d'appui projet d'amélioration de sentiers - Club les sentiers de la rivière Amédée

Rés. 2019-115

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2019-14 et d'appuyer le projet d'amélioration de sentiers de l'organisme « Club les sentiers de la rivière Amédée » qui sera présenté au Fonds de mise en valeur de la gestion foncière (FMVGF).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.9 Subvention brigade scolaire juvénile

Rés. 2019-116

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2019-10 et d'accorder une subvention de 500 \$ à l'école Trudel pour le maintien de sa brigade scolaire juvénile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Renouvellement de l'entente - Services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

Rés. 2019-117

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2019-11 et d'autoriser le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente pour les services aux sinistrés entre la Ville de Baie-Comeau et la Société canadienne de la Croix-Rouge, et ce, pour une période de trois ans à compter de la date de la signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Addenda au protocole d'entente - Municipalité de Baie-Trinité

Rés. 2019-118

Considérant le protocole d'entente intermunicipale signé le 1^{er} novembre 2017 relatif à la fourniture de services pour le combat des incendies et la prévention;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2019-12 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'addenda du protocole d'entente intermunicipale en lien avec la fourniture de services pour le combat contre les incendies et la prévention.

Un exemplaire de la présente résolution sera transmis à chacune des municipalités faisant partie de l'entente et à la MRC de Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.12 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 113, avenue Laval

Rés. 2019-119

Considérant que la construction de l'agrandissement en cour arrière répond à l'objectif du règlement qui consiste à conserver le caractère propre du bâtiment;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2019-10 et d'accepter la demande concernant la construction d'un agrandissement en cour arrière au 113, avenue Laval, selon les plans déposés lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.13 Implantation d'un site de télécommunication (Telus) - 970, rue Léonard-E.-Schlemm

Considérant que la demande vise à améliorer la couverture cellulaire sur la route 138 et répondre aux besoins croissants des usagers situés dans le parc industriel;

Considérant qu'un avis a été émis aux résidents de terrains avoisinant l'emplacement du site projeté;

Considérant qu'aucune autre structure n'a été identifiée pouvant supporter les antennes et permettre la couverture nécessaire dans ce secteur;

Considérant que TELUS s'engage à étudier toute demande de partage de sa structure;

Rés. 2019-120

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2019-11 et d'accepter la demande permettant l'implantation d'un site de télécommunication sur une partie du terrain du 970, rue Léonard-E.-Schlemm.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.14 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2019-121

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2019-16 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.15 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2019-122

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2019-04 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.16 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 20 mars 2019

Rés. 2019-123

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2019-09 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 20 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2 Comité général du 15 avril 2019

4.2.1 Entente de principe - Pompiers temps partiel

Rés. 2019-124

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2019-16 afin d'approuver l'entente intervenue entre les représentants des pompiers à temps partiel de la Ville de Baie-Comeau et la Ville de Baie-Comeau relativement au renouvellement du contrat de travail, s'échelonnant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023. De plus, il est résolu d'autoriser le maire, le directeur de la sécurité publique - protection incendie et la directrice des ressources humaines, ou leur remplaçant, à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Modifications au mémorandum d'entente entre la Ville de Baie-Comeau, la Société d'expansion de Baie-Comeau et Mason Graphite

Rés. 2019-125

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la conseillère stratégique au développement de la Société d'expansion de Baie-Comeau portant le numéro SEBC2019-01 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'addenda no 4 au mémorandum d'entente intervenu entre la Ville de Baie-Comeau, la Société d'expansion de Baie-Comeau et Mason Graphite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Protocole d'entente - Bureau d'accueil touristique de Ragueneau

Rés. 2019-126

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2019-08 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant à signer le protocole d'entente entre la Ville de Baie-Comeau et la Municipalité de Ragueneau, lequel prévoit une aide financière de 10 000 \$, plus les taxes applicables, pour les opérations de leur bureau d'accueil touristique, et ce, pour l'année 2019. Cette somme sera puisée à même les imprévus de la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Participation au programme Rénovation Québec (PRQ), phase XI

Rés. 2019-127

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-43 afin que la Ville signifie à la Société d'habitation du Québec son intérêt à participer à la onzième phase du programme *Rénovation Québec*, pour un montant de 250 000 \$ ainsi que la somme correspondant à la contribution versée par la SHQ, soit 260 000 \$, pour un total de 510 000 \$.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tous les documents relatifs au programme *Rénovation Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.5 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019

Rés. 2019-128

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2019-04 et de proclamer la semaine du 6 au 12 mai 2019, « Semaine nationale de la santé mentale » dans notre communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Appel d'offres 2019-01 - Inspection télévisée des conduites d'égouts par caméra conventionnelle et travaux connexes

Rés. 2019-129

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2019-02 et de retenir les services de l'entreprise Inspevision 3D inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 110 119,68 \$, plus les taxes applicables, découlant de l'appel d'offres 2019-01 « Inspection télévisée des conduites d'égouts par caméra conventionnelle et travaux connexes ». Les dépenses sont prévues et payables à même le Règlement 2018-937 concernant la relocalisation caserne Marquette, l'élimination des raccordements inversés et divers travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Listes de comptes 2019-03, 2019-04, 2019-05, 2019-06 et 2019-07

Rés. 2019-130

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2019-09 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2019-03, 2019-04, 2019-05, 2019-06 et 2019-07 pour les périodes 3, 4, 5, 6 et 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogation mineure - 11, avenue Hébert - Lot 3 210 850 (marge de recul)

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2019-131

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'accepter la dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé situé sur la propriété du 11, avenue Hébert (lot 3 210 850). Le garage possède une marge de recul latérale variant de 0 m à 0,33 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul arrière minimale de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 11, avenue Hébert - Lot 3 210 850 (superficie)

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la demande vise des travaux exécutés n'ayant pas fait l'objet d'une demande de permis de construction pour l'agrandissement du garage;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la superficie du garage isolé situé au 11, avenue Hébert (lot 3 210 850), **conditionnellement** à la démolition de l'agrandissement d'une superficie de 24,3 m² réalisée sans permis. La superficie totale du garage sera alors de 90 m² alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une superficie maximum de 60 m² pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

Le conseiller Onil Lévesque donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Dépôt du projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

D'accepter pour dépôt le projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2019-969 concernant la réfection et l'agrandissement du 1000-1010, rue de Mingan - Emprunt de 1 499 000 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder à la réfection et à l'agrandissement du 1000-1010 rue de Mingan;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 1 499 000 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et des services techniques de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour défrayer le coût de ces travaux;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance publique du conseil municipal tenue le 18 mars 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2019-132

Rés. 2019-133



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2019-134

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2019-969 pour la réfection et l'agrandissement du 1000-1010, rue de Mingan, décrétant un emprunt de 1 499 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2019-970 pour travaux d'immobilisations 2019 - Mise à niveau des bâtiments municipaux et travaux divers - Emprunt de 1 750 000 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder à des travaux d'immobilisations, de mise à niveau des bâtiments municipaux et autres travaux divers en 2019;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 1 750 000 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et des services techniques de la Municipalité;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant que la Municipalité ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour défrayer le coût de ces travaux;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du conseil tenue le 25 mars 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le Règlement 2019-970 travaux d'immobilisations 2019 - Mise à niveau des bâtiments municipaux et travaux divers, décrétant un emprunt de 1 750 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Règlement 2019-971 - Création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec

Considérant qu'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en oeuvre par elle;

Considérant que la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en oeuvre le programme *Accèslogis Québec* et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

Considérant que le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 mars 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter le Règlement 2019-971 pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2019-135

Rés. 2019-136



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

9.4 Règlement 2019-972 modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction

Considérant qu' il y a lieu de modifier le Règlement 2003-646 concernant la construction;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 mars 2019;

Considérant que l'adoption du projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 18 mars 2019;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire suppléant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 4 avril 2019;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le Règlement 2019-972 modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Règlement 2019-973 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Considérant l'adoption du Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau le 16 mai 2011;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin de clarifier l'application du règlement concernant les tarifs du centre de ski du Mont Ti-Basse et de modifier les inscriptions à la bande estivale;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 18 mars 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2019-973 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Règlement 2019-974 modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 mars 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2019-974 modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2019-137

Rés. 2019-138

Rés. 2019-139



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

9.7 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2019-140

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2019-13 et d'adopter en second projet le règlement modifiant le Règlement 2003-644, et ce, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels

Rés. 2019-141

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2019-142

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 21 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE